



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le
24 MAI 2022

**MONSIEUR JEAN-LUC MOUDENC
PRESIDENT
TOULOUSE METROPOLE
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5**

CD/SZ/MLL/D22-02138

Monsieur le Président,

L'Assemblée des habitants de la Reynerie et le « Collectif des architectes contre la démolition et pour la rénovation » m'ont sollicité concernant le projet de démolition d'immeubles du quartier du Mirail.

Ils ont attiré mon attention sur les conséquences de ce projet :

- des déménagements dans des logements plus petits et plus chers ;
- une disparition d'une vie sociale structurée de longue date ;
- des risques de surcoûts d'une reconstruction liés à la raréfaction des matériaux ;
- la disparition de bâtiments de renommée mondiale pour leurs dimensions historique et patrimoniale.

De ce fait, ces collectifs proposent un moratoire sur le projet de démolition pour étudier et comparer les coûts d'une démolition / reconstruction et ceux d'une rénovation. Selon les architectes, en effet, le coût d'une rénovation serait moindre tant d'un point de vue financier qu'environnemental.

Ces arguments valent la peine d'être pris en considération dans l'élaboration d'un projet qui a déjà contraint de nombreuses familles à refaire leur vie dans un nouvel environnement.

Fort de la participation de la Région Occitanie au projet de rénovation urbaine de Toulouse Métropole datant du 11 septembre 2019, je vous demande de bien vouloir étudier la proposition de moratoire pour envisager un avenir concerté du quartier, riche de son patrimoine et de ses habitants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA

